



FORMATION AES- CERTIFICAT DE SPECIALITE
LA SPECIALITE
REPARTITION DES HEURES ET CONTENU DE FORMATION

L'établissement de formation assure la préparation au certificat de spécialité A.E.S (calendrier joint) en alternance pédagogique avec des temps en établissement de formation et des temps sur le terrain de stage. Les 3 spécialités sont proposées.

Accès à la formation : avoir obtenu le DE AVS, DE AMP, DE AES avec une spécialité différente du projet de formation et avoir déposé un dossier de candidature.

Formation théorique :

147 heures réparties en 21 journées de 7h

- **DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale**
14h d'enseignements de spécialité
- **DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité**
63h d'enseignements de spécialité
- **DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**
28h d'enseignements de spécialité
- **DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**
42h d'enseignements de spécialité

Ces 147 heures comportent des enseignements théoriques, techniques et pratiques dispensés en établissement de formation.

Formation pratique :

175 heures sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité.

L'évaluation de stage est rédigée sous la responsabilité du responsable de service sur propositions du tuteur référent.

une visite de stage est organisée par un formateur de l'établissement de formation avec les référents professionnels et l'apprenant.